COMISSÃO DA CEDEAO

ECOWAS COMMISSION

COMMISSION DE LA CEDEAO



Rapport de l'Equipe d'Evaluation de la CEDEAO sur le PNIA 2.0 de Côte d'Ivoire dans la perspective du « Business Meeting du PNIA-2ème génération la République de Côte d'Ivoire » - Rapport présenté en réunion du Cabinet du Ministre de l'Agriculture

Abidjan, le 20 Novembre 2017

- L'équipe d'évaluation (ReSAKSS, HUB RURAL, IFFRI, CEDEAO) sur la supervision de la Commission de la CEDEAO félicite chaleureusement la République de Côte d'Ivoire pour les énormes efforts (techniques et financiers) consentis pour conduire diligemment le processus ECOWAP/PDDAA: (1) revue complète de son PNIA 1ère génération, (2) formulation du PNIA 2ème génération en conformité avec le cadre défini au niveau continental (CAADP – Malabo 2014 et régional (ECOWAP 2025)
- 2. La Commission de la CEDEAO salue l'engagement et le portage politique au plus niveau de l'Etat qui a facilité l'aboutissement rapide du processus.
- 3. De l'analyse du processus, l'Equipe d'évaluation et le Département Agriculture et Développement Rural de la CEDEAO reconnaît et souligne particulièrement son caractère inclusif, tant au niveau multisectoriel, multipartite que territorial. La commission de la CEDEAO félicite la Côte d'Ivoire pour avoir réussi à inclure de façon harmonieuse tous les acteurs clefs : Ministères sectoriels (Finance, Environnement, Eaux et Forêts, Agriculture, Ressources Animales, etc.), représentants et élus des régions, des préfectures, des communes, des organisations socio-professionnelles du secteur agro-sylvo-pastorale et halieutiques et du secteur privé, dans un processus aussi complexe. Il a donc respecté globalement les étapes prévues de commun accord tant au niveau continental que régionale, matérialisé par un Guide et un aide-mémoire notamment : (i) l'ensemble des dispositions relatives à la préparation, (ii) la production des documents de communication, (iii) la tenue des réunions de lancement et de sensibilisation, (iv) le bilan du PNIA 1.



- 4. Le document de communication porté à l'attention de la CEDEAO et de l'Equipe d'Evaluation est indicatif de la qualité du processus. En effet il présente : (i) le contexte général du PNIA 2016-2025, (ii) les réalisations sur la période 2012-2015, (iii) les réalisations et initiatives sur la période transitoire 2016, (iv) les mutations en cours au niveau international, continental, régional et national, (v) les objectifs et orientations sectorielles du PNIA 2, (vi) le cadre institutionnel et la stratégie de mise en œuvre, (vii) les plates formes de dialogue y compris les groupes consultatifs régionaux, (viii) les étapes de la formulation y compris, la réalisation des travaux, les appuis budgétaires mobilisés, les études spécifiques réalisées et la feuille de route.
- L'orientation du PNIA 2.0 tient compte des cadres de politiques et stratégies internationales (ODD, COP), continentales (Maputo et Malabo), régionales (ECOWAP+10, faim Zéro, Alliance Résilience) et nationales (PDES et Plan Côte d'Ivoire Emergent).
- 6. Le document du PNIA v.2 est bâti conformément aux quatre grands axes d'intervention retenus au niveau régional : (i) amélioration de la productivité et systèmes de production durables, (ii) chaines de valeur et promotion du marché, (iii) alimentation et renforcement résilience des populations vulnérables, et (iv) amélioration de l'environnement et gouvernance du secteur. Il adresse huit priorités majeures : (i) la mécanisation agricole, (ii) la formation de base des producteurs, (iii) la mise en place des pôles intégrés de développement agroalimentaire, (iv) l'adaptation au changement climatique, (v) la reconstitution du patrimoine forestier, (vi) la mise en place d'instruments de financement adaptés à l'agriculture, (vii) le développement de l'élevage, (viii) la transformation des produits, etc.
 - a. Il prend également prend en compte les préoccupations dites émergeantes, notamment : (i) le changement et la variabilité climatiques, (ii) la protection sociale, (iii) le genre et l'emploi des jeunes, (iv) la nutrition. Il prévoit également des investissements structurants et des mesures incitatives de politiques publiques et une forte implication du secteur privé.
- 7. Le document s'appuie sur un effort remarquable de conceptualisation, notamment en ce qui concerne la démarche et la stratégie de mise en œuvre du plan. De ce point de vue l'approche retenue est celle d'une régionalisation du développement agricole et rural qui repose sur le découpage du territoire en neuf zones, selon les potentialités agro-écologiques permettant de promouvoir des « pôles intégrés de développement industriel ». Cette approche de



- promotion des pôles de compétitivité agroindustrielle est conçue comme la stratégie de développement des « Agro-Pôles » de la Côte d'Ivoire
- 8. L'Equipe d'Evaluation et la Commission de la CEDEAO, reconnaît la pertinence des objectifs du PNIA 2.0 et le caractère holistique des interventions programmées, du fait qu'ils couvrent les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture (regroupés sous le terme de secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique dans le document), de la gestion de l'environnement, des questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle, et des problématiques de développement rural et de résilience des populations. La stratégie de mise en œuvre du PNIA 2.0 de la Côte d'Ivoire est en cohérence avec celle de l'ECOWAP/PDDAA 2025, tant du point de vue de la période de programmation, que des modalités de planification glissante pour donner plus de visibilité dans la mise en œuvre, tout en étant flexible pour réaliser des évaluations et réajustements dynamiques nécessaires.

CEPENDANT,

- 9. Sur la base des informations issues des entretiens indépendants que l'Equipe d'Evaluation a eu avec les acteurs (donateurs et ministères associés dans le processus de formulation), l'attention des plus hautes autorités est attirée sur le fait que :
 - A. L'implication de certains acteurs, notamment la diversité et la richesse des organisations socio-professionnelles privés n'a pas été optimal compte tenu du temps très restreints,
 - B. le potentiel qu'offrent les partenaires techniques et financiers en terme d'accompagnement multiforme n'a pas été exploité à l'optimal,
 - C. que le cadre institutionnel multisectoriel de mise en œuvre du programme doit être plus robuste pour lever les inquiétudes des autres parties prenantes au processus, notamment au moment de la mise en œuvre.

PAR CONSEQUENT,

10.La Commission de la CEDEAO, voudrait attirer l'attention des autorités de la République de Côte d'Ivoire, sur le dispositif institutionnel interministériel (« FORMEL ») de mise en œuvre du PNIA v2 afin de garantir une meilleure Coordination, le Suivi-Evaluation, le Pilotage et le Reporting lors de la mise en œuvre, permettant d'impliquer tous les acteurs sans distinction, tout en permettant une porte d'entrée unique accessible à tout le monde

- 11.Enfin il faudrait approfondir les réflexions sur la stratégie de mise en œuvre à l'effet de labéliser les approches innovantes telles que les « pôles intégrés de développement agroindustriel » que le pays veut promouvoir.
- 12. L'Equipe d'Evaluation à la Commission de la CEDEAO de :
 - Faire la promotion et le plaidoyer du PNIA 2.0 dans toutes les instances internationales ;
 - Accompagner la République de Côte d'Ivoire dans sa mise en œuvre ;
 - Mobiliser tous les appuis nécessaires et l'Expertise régionale et internationale en vue d'accompagner les processus de suivi, évaluation et de revue à mi-parcours
- 13.L'Equipe recommande à la Commission de la CEDEAO, au Coordonnateur du Groupe des PTFs réunis autour de la Côte d'Ivoire à s'engager à respecter les dispositions qui seront proposées dans le cadre du « PACTE PNIAv.2 », conformément aux buts, objectifs, principes et modalités exposés dans le cadre du PDDAA, de l'ECOWAP 2025 et les documents stratégiques de la Côte d'Ivoire

Abidjan le 20 Novembre 2017 Pour l'équipe d'évaluation

Le Chef d'Equipe

Alain Sy TRAORE

Directeur Agriculture et Développement Rural

Email: atraore@ecowas.int